Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 février 2011 à 19 heures 30

Nombre des conseillers élus : 27 Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6

A partir du point 2

Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 6

Sous la Présidence de M. René LACOGNE, Maire.

Membres présents : M. Adrien GASSER – M. Jean-Michel VALENTIN – Mme Christine LATOURNERIE – Mme Sylvie REEB – Mme Christine KOCHER – M. Jean-Paul MEYER, adjoints

M. Raymond VINCENT – M. Jean-François REJOU, à partir du point 2 – M. Alain BUEB - Mme M-Jeanne BARTH – Mme Francine PUTHOD – M. Martial BELLON, à partir du point 2 - Mme Anne PONTON - M. Michaël GARNIER – Mme Valérie RUFFENACH - M. Louis LINDNER - M. Luc LABOUREUR - Mme Marlène HUSSER-SCHAAL – Mme Sonya DIETSCH – Mme Danièle SENGEL.

Membres absents excusés: M. Rémy WALTER, procuration à Mme Anne PONTON – Mme Elisabeth PETIT, procuration à Mme Christine LATOURNERIE – Mme Corinne RIFF-SCHAAL, procuration à Mme Francine PUTHOD - Mme Isabelle SCHLENCKER, procuration à M. Alain BUEB M. Georges DELORME, procuration à Mme Christine KOCHER – M. Sébastien MEHL procuration à Mme Marie-Jeanne BARTH.

L'ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du P.V. du C.M. du 06 janvier 2011.
- 2. Débat d'orientation budgétaire.
- 3. Subvention collège Sébastien Brant Eschau.
- 4. Subvention « Mathématiques sans frontières 2011 ».

Points d'informations.

- 5. Information points CUS.
- 6. Informations du Maire.
- 7. Questions écrites.
 - 1. Approbation du P.V. du C.M. du 06 janvier 2011.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 février 2011 à 19 heures 30

Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6

A partir du point 2

Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 6

Arrivée de Messieurs REJOU et BELLON

2. Débat d'orientation budgétaire.

<u>Introduction</u>: Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie délibérative. Le vote du budget primitif doit normalement intervenir avant le 31 mars, mais cette année, le délai a été rallongé **au 30 avril** du fait de la période électorale liée aux élections cantonales.

Après 2010 année de transition, 2011 doit être l'année de la pleine mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle, avec l'entrée en vigueur de la contribution économique territoriale (CET).

Le Gouvernement a par ailleurs fait le choix de mesures de rigueur pour faire face à la dégradation des finances publiques, avec notamment le gel des dotations aux collectivités (DGF, ...).

Le DOB n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, le Maire restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

1 - Le contexte national

Après une contraction du PIB de 2,6% en 2009, l'activité progresse en 2010 (+0,2 % au 1^{er} trimestre; +0,2 % au 2nd trimestre d'après l'INSEE), portée par l'investissement des entreprises et le redressement de la demande intérieure.

Le PIB a progressé de 1,5 % en 2010, une augmentation encore inférieure au potentiel de croissance à moyen terme de l'économie française.

Cette reprise devrait se confirmer pour atteindre 2% du PIB en 2011, puis 2,5% en moyenne annuelle entre 2012 et 2014, la croissance étant soutenue par la demande et l'amélioration du marché du travail.

En parallèle, l'inflation devrait s'établir à 1,5 % en 2010 et 2011, avant de monter légèrement à 1,75 % par an ente 2012 et 2014.

L'exercice 2011 doit prendre en compte une conjoncture particulière, caractérisée par :

la hausse du prix des matières premières en 2010, pesant sur la facture énergétique une inflation quasi-nulle pour beaucoup d'autres postes de dépenses des taux d'intérêt au plus bas, qui allègent aujourd'hui les frais financiers, mais dont la hausse doit être anticipée pour les années à venir.

La situation des collectivités locales

L'année 2010 a été caractérisée par une progression des dépenses locales, s'expliquant en partie par la reprise de l'investissement communal.

Si les recettes se redressent, le solde des administrations publiques locales se dégradent en 2010 par rapport à 2009, pour s'établir à -0,5 % du PIB.

Le récent rapport de l'Observatoire des Finances Locales fait état d'un ralentissement de l'investissement, d'une hausse de l'endettement et de la baisse des subventions versées aux communes par les départements (-10%) et les régions (-3,4%). C'est dans ce contexte relativement dégradé qu'intervient la réforme de la taxe professionnelle.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principal concours de l'Etat, ne sera pas augmentée en 2011, (90 euros par habitant en 2010 pour notre commune, auxquels il faut rajouter 5 euros par habitant pour la dotation de solidarité rurale).

2 - Les mesures fiscales

Les reversements de fiscalité, par la CUS, aux communes membres, qui trouvent leur origine dans l'instauration de la taxe professionnelle unique (TPU), sont restées stables ces dernières années.

Représentant les 4/5 du montant total des reversements, l'attribution de compensation qui a permis de garantir aux communes la neutralité financière par rapport à l'année précédant le passage à la TPU (2002), ne devrait pas être impactée par la réforme de la taxe professionnelle.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui représente le 1/5 restant devra à minima être modifiée dans ses termes de référence. En effet, à côté de ses composantes « garantie » et « solidarité », elle comporte une enveloppe développement, qui prend en compte l'effort d'attractivité en se fondant sur la croissance des bases de taxe professionnelle.

D'autre part son enveloppe globale était fixée à 7 % du produit prévisionnel de la taxe professionnelle.

La DSC progressait jusqu'ici au même rythme que les recettes de TP; elle devra, à l'avenir, prendre en compte les conséquences de la suppression de la TP sur l'évolution des recettes de la CUS.

La taxe professionnelle.

Si l'année 2010 a été l'année de la transition, l'année 2011 sera celle de la mise en œuvre concrète des dispositions de la réforme de la taxe professionnelle. Le panier de recettes des collectivités bénéficiaires s'en trouve modifié.

La contribution économique territoriale avec ses deux composantes, la contribution foncière des entreprises (CFE) et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), se substituent depuis le 1er janvier 2011 à la compensation relais versée par l'Etat.

Les règles de perception des autres taxes directes locales restent inchangées.

Depuis 2002, l'attribution de compensation annuelle versée par la CUS se monte à 495 550 euros pour notre commune et malgré les réformes en cours, ce montant nous est garanti pour l'exercice 2011

La CUS a décidé de maintenir, pour 2011, le taux moyen communautaire à 18,52% (taux de convergence) pour la 7^{ème} année consécutive .

La dotation de solidarité communautaire

Pour 2011, la dotation de solidarité communautaire qui permet aux 28 communes de la CUS de trouver globalement la compensation des pertes de ressources générées du fait du passage à la TPU, se montera à 119 160 euros (montant inchangé par rapport à 2010).

La taxe locale sur la publicité extérieure - TLPE

Une délibération de notre Conseil Municipal de juin 2010, instaure, à partir de l'exercice 2011, la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les entreprises ont jusqu'au 15 mars 2011 pour déposer leur déclaration.

Il est encore difficile d'estimer l'apport financier de cette taxe.

3 - Analyse de la situation financière de la commune de Fegersheim

Epargne:

Nos dépenses réelles de fonctionnement en 2010 (sous réserve de l'approbation définitive des comptes) s'élevaient à 3 869 383 euros. Soit une majoration de 10 % liée principalement à la création de la micro crèche, aux nouvelles animations, à la création de nouveaux postes, ...

Cette situation permet néanmoins d'enregistrer un résultat brut supplémentaire de fonctionnement de l'ordre de près de 100 000 euros par rapport à l'exercice précédent.

Fiscalité : Pour l'exercice 2010, les différents taux concernant notre commune ont été les suivants :

| | Taux CUS | Taux commune |
|------------------|---------------|---|
| Taxe | 0 | 15,77% (174 euros/habitant) – 6 ^{ème} |
| d'habitation | | rang CUS |
| Taxe foncier | 0 | 13,62% (356 euros/habitant) – 3 ^{ème} |
| bâti | | rang CUS |
| Taxe foncier non | 0 | 60,76% (5,8 euros/habitant) – 13 ème |
| bâti | | rang CUS |
| Taxe | 17 % (5e rang | 0 |
| professionnelle | CUS) | |

Le produit des trois taxes directes locales s'élevait à 537 euros par habitant en 2010. A titre d'information, sur la base d'assiette 2010, une majoration de 1 % des taux des trois taxes locales représente une recette supplémentaire de l'ordre de 28 000 euros (soit 5,3 euros par habitant) .

Pour l'exercice 2011, l'augmentation des bases peut être estimée à +2%.

Endettement:

A fin 2010, suite à des remboursements d'emprunts de l'ordre de 450 000 euros courant 2010, l'endettement de notre commune représentait 685 euros par habitant compte non tenu de l'emprunt de la Maison de Retraite auto-assuré par cette dernière (dette globale 849 euros par habitant).

Au-delà de ce montant, il faut replacer l'endettement en regard des capacités de remboursement de la commune.

Cet endettement se justifie essentiellement par les nombreuses structures communales au service des habitants et des associations.

Les prêts en cours sont, en grande majorité, à taux fixe, ne permettant pas de tirer profit des taux d'intérêts intéressants en ce moment.

La capacité de désendettement de la commune qui correspond au nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait consacrer au remboursement pour apurer entièrement la dette s'établit à 2,97 ans en 2010.

Mode de financement des dépenses d'investissement :

Dans la mesure des moyens dégagés par la section de fonctionnement, les dépenses d'investissement devraient pouvoir être financées majoritairement par l'autofinancement. Cependant, à titre indicatif, un prêt de 500 000 euros à un taux de 3,5 % sur une durée de 20 ans, représente un endettement supplémentaire de 8 euros par habitant.

Par ailleurs, pour l'exercice 2011 il est proposé de ne pas majorer les taux des trois taxes locales.

4 - Les perspectives pour l'année 2011

Un budget de fonctionnement à contenir

A l'image des autres administrations publiques, les collectivités territoriales sont amenées à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles pour maîtriser la dépense, tout en gardant une ambition forte.

Le diagnostic d'une rigidité croissante des ressources, débouche nécessairement sur une réflexion sur les dépenses.

Notre commune doit s'inscrire pleinement dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement dans le cadre d'une modernisation de ses méthodes de travail et de l'optimisation des dépenses de l'argent public.

Les dépenses de personnel représentent une part importante des dépenses de fonctionnement (52 %).

Ces dépenses augmentent mécaniquement sous l'effet des mesures de revalorisation nationales (réforme statutaire, effort en faveur du pouvoir d'achat) et du développement de la carrière des agents (glissement vieillesse technicité - GVT) qui pèsent sur l'évolution de ce poste sans dépendre des décisions de la collectivité.

En 2011, cette augmentation peut être estimée à 3 % environ.

Un objectif majeur doit rester aujourd'hui de minimiser les charges à caractère général (27% en 2010), celles-ci étant parfois liées à des investissements réalisés en amont.

Plusieurs initiatives devront permettre en 2011 de maîtriser l'évolution de ces dépenses.

Si certaines requièrent aujourd'hui des ressources supplémentaires, plusieurs initiatives se traduiront, à moyen terme, par une diminution des charges de fonctionnement ou bien par un gain en termes de qualité de service pour les habitants.

La mise en œuvre d'une comptabilité analytique permettra un suivi rigoureux des dépenses par structure.

Pour le cadre de vie les actions de fleurissement seront maintenues tant en été qu'en hiver et des mesures de protection de l'environnement, déjà décidées, entreront en vigueur.

Des manifestations qui ont connu un grand succès l'an passé, vont être pérennisées (la soirée année 80, le Feg'stival, les Estivales, les Flâneries Musicales, les Foulées, le spectacle comique d'automne, ..).

Et de façon générale, l'action d'organisation au niveau des services communaux devra être continuée.

Un budget d'investissement répondant aux attentes des habitants

Le budget d'investissement prend principalement en compte le projet de construction/réaménagement de l'Ecole maternelle de Fegersheim, ainsi que l'aménagement du grand espace public attenant, formé des rues de l'Ecole et du Maréchal des Logis Gill.

- . dans le domaine scolaire
- . projet d'extension / rénovation de l'Ecole Maternelle de Fegersheim.
- . rénovation de mobilier scolaire
- . matériel informatique pour les écoles
- . dans le domaine du patrimoine
- . terminer les locaux de l'Auberge au Soleil d'Or plusieurs études –diagnostics (Poste, Aire de Loisirs rue du Bosquet, Mairie, ..) en vue de la mise en œuvre de projets futurs.
- . dans le domaine sportif et associatif
- . compléments d'aménagements extérieurs au Centre Sportif et Culturel
- . préparation du programme de réhabilitation des installations du Tennis
- . travaux de voiries (principalement budget CUS)
- . fin de l'aménagement impasses Berthe Morisot et de Gaulle
- . rues Mal Gill et de l'Ecole
- . en matière d'éclairage public
- . éclairage public impasse de Gaulle
- . rénovation de l'éclairage quartier rue du Muguet / rue des Lilas
- . rénovation de l'éclairage rues Mal Gill et de l'Ecole
- . continuation du programme de remplacement des candélabres en mauvais état
- . en matière d'environnement et du cadre de vie
- . engager l'aménagement du site de loisirs de la rue du Bosquet
- . continuation des prairies fleuries
- . en matière de culture et d'animation
- . rénovation partielle du mobilier de la bibliothèque

Conclusion

Le contexte économique difficile qui s'impose aujourd'hui aux collectivités et à leurs habitants restreint les marges de manœuvre sur les recettes.

En outre, le ralentissement du dynamisme des assiettes fiscales et au gel des dotations de l'Etat et de la CUS, rend les perspectives peu favorables pour les ressources des collectivités territoriales.

Afin d'assurer l'équilibre financier et budgétaire de la commune à moyen terme, il sera nécessaire de mettre en œuvre la ou les solutions suivantes ;

limiter la progression des dépenses de fonctionnement optimiser le volume d'investissement ajuster les ressources de fonctionnement (taxes locales, ...) à l'évolution de nos charges recourir éventuellement à l'emprunt pour des réalisations patrimoniales durables (profiter des taux bas).

Les présentes perspectives arrêtées au titre du débat d'orientation budgétaire ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui résulteront de l'approbation du budget primitif de l'exercice 2011.

2011/6

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 février 2011 à 19 heures 30

Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6

A partir du point 2

Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 6

3. Subvention collège Sébastien Brant Eschau.

La commission scolaire – périscolaire réunie le 18 janvier dernier, propose unanimement de verser au collège Sébastien Brant d'Eschau la somme de 200.-€ en vue de l'organisation d'un voyage scolaire à Samoëns :

28 élèves domiciliés à Fegersheim sont concernés.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2011.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, **à l'unanimité** le versement de 200.-€ au titre de la participation du voyage à Samoëns.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 février 2011 à 19 heures 30

Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6

A partir du point 2

Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 6

4. Subvention « Mathématiques sans frontières 2011 ».

La commission Scolaire - Périscolaire réunie le 18 janvier dernier, à l'unanimité des membres présents, propose au C.M. de verser une subvention de 200.-€ à l'organisme organisateur de la compétition « Mathématiques sans frontières 2011 ».

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 du Budget Primitif 2011.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide, **à l'unanimité**

le versement de 200.-€ à l'organisme organisateur de la compétition « Mathématiques sans frontières 2011 », à savoir le Collège ESPLANADE de Strasbourg.

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 février 2011 à 19 heures 30

Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6

A partir du point 2

Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 6

Points d'informations

5. Information points CUS.

- séance du 17 décembre 2010

- BP 2011 : Fixation du montant de l'attribution et de la dotation de solidarité communautaire pour les communes de la CUS.
- Projets sur l'espace public : programme 2011 : validation de l'aménagement des abords de l'école maternelle de Fegersheim (rues de l'Ecole et du Mal des Logis Gill)

séance du 28 janvier 2011

- Approbation de la modification n°6 du POS de Fegersheim.
- Création d'une mission d'information et d'évaluation relative aux dispositifs de prise en charge des retombées locales des crises climatiques par la CUS

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 février 2011 à 19 heures 30

Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6

A partir du point 2

Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 6

Points d'informations

6. Informations du Maire.

<u>Aménagement RD 1083</u>: à l'initiative de la commune deux réunions du Conseil Municipal (en avril 2011 après les élections cantonales):

- Réunion plénière avec participation des élus et des fonctionnaires de la CUS et du CG767 pour faire le point sur l'état des réflexions
- Conseil Municipal pour prendre une délibération précisant les exigences de la commune de Fegersheim

 $\underline{\textbf{PLU}}:$ Parmi les 12 communes qui ont engagé un PLU , Fegersheim est une des deux communes les plus avancées.

La CUS doit encore décider entre continuer les PLU communaux bien engagés avec ,en parallèle, la prescription du PLU communautaire et la prescription unique du PLU communautaire.

La CUS reste la collectivité de compétence pour l'élaboration des PLU.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 mars 2011 à 20h00

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 février 2011 à 19 heures 30

Conseillers présents : 19 Absents : 8 Procurations : 6

A partir du point 2

Conseillers présents : 21 Absents : 6 Procurations : 6

Points d'informations

7. Questions écrites

Questions du groupe « Oser agir »

1. Devenir Auberge au Soleil d'Or et petit bistrot

Le panneau DTZ a disparu. Qu'en est-il de ces pistes dont vous nous parlez depuis des mois ? Quand le chantier sera-t-il réceptionné ? Y aura-t-il des pénalités de retard facturées ? Si non, pour quelles raisons ?

Réponse :

Les « pistes » concernant d'éventuels locataires du grand bâtiment ont toutes achoppé sur la non finition des locaux. Les personnes intéressées ne voulant ou ne pouvant investir.

Pour répondre à cet impératif, un montant d'investissement sera prévu au budget primitif 2011.

Les candidats à l'exploitation du « bistrot » seront reçus prochainement.

Le chantier a été réceptionné le 10 novembre 2010. Certains lots avec réserves.

Les décomptes généraux définitifs sont en cours de finalisation.

2. Etude de la CUS : zone industrielle artisanale et commerciale de Fegersheim.

Nous n'avons toujours pas de nouvelles du rapport de la CUS qui a été rédigé depuis des mois. Crozatier et Fly quittent Fegersheim parce que notre zone n'a rien d'une zone commerciale active et n'est plus destinée à rester une zone commerciale selon le Scoters. Que vont devenir ces friches ? Resteront-elles comme Ehalt une belle verrue dans le paysage ?

Par contre un Lidl va s'implanter. Une autorisation d'exploitation commerciale a été donnée.

Pourriez-vous, s'il vous plaît commenter la décision préfectorale et nous indiquer comment cette décision a été prise alors qu'elle est en parfaite contradiction avec le Scoters ?

Il y a quelques mois l'ensemble du conseil municipal s'était prononcé contre ce LIDL parce que le commerce de quartier ne devait pas être mis en danger et parce que les grandes surfaces ne manquent pas sur le secteur!

Pourrions-nous débattre de l'avenir de notre zone en général ainsi que du rapport de la CUS ?

Réponse :

Le rapport de la CUS concernant notre zone artisanale et commerciale n'a , hélas, jamais été communiqué. Il était essentiel pour l'élaboration du volet économique de notre PLU.

Le départ de Crozatier et de Fly qu'il faut regretter, était annoncé de longue date depuis la vente de leur structure à une société tierce, il y a quelques années.

La maîtrise du devenir des zones actuellement en friche relève strictement de la volonté des propriétaires privés du foncier eu question.

L'implantation de LIDL a fait l'objet d'un accord unanime de la Commission

Départementale d'Aménagement Commercial, y compris des services de l'état, tenant compte des recommandations du SCOTERS qui dit que le secteur de Fegersheim de doit pas être étendu (page 37 du Document d'Orientations Générales du SCOTERS). Ne pas étendre ne veut pas dire ne pas densifier les zones commerciales existantes.

Aucune délibération contraire n'a jamais été prise par notre Conseil Municipal et nous restons en relation avec la direction générale de nos commerces locaux de proximité que nous avons informée et qui n'a pas émis d'avis défavorable.

Dans le cadre du PLU communautaire, nous aurons, bien sûr , à débattre de l'avenir de notre territoire en général.

3. Pétition concernant le hall impasse rue du Général De Gaulle

Des riverains nous informent que des nuisances sonores proviennent de ce hall exploité par une entreprise qui n'est signalée par aucune affiche ou panneau. Cette entreprise dénuderait des câbles pour broyer du cuivre. Une pétition vous a été envoyée et n'a jamais fait l'objet d'une convocation. Merci de bien vouloir commenter.

Réponse :

Aucune pétition n' a été reçue.

Un riverain nous a signalé ce fait par courrier et nous sommes restés en contact avec lui .

Des mesures de bruit sont en cours par une société spécialisée et en fonction des résultats encore attendus, nous verrons les suites qui devront être données.